

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 73-335 du 20 Octobre 1973

modifiant le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - L'article 1er du décret N°72-288 du 9 novembre 1972 susvisé est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne le Cabinet du Président de la République :

Au lieu de : .....  
- 4 conseillers techniques,  
- 3 chargés de mission,  
.....

Lire : - 2 conseillers techniques juridiques,  
- 2 conseillers techniques à l'Economie,  
- 1 conseiller technique aux Affaires Administratives,  
- 1 conseiller technique aux Affaires Culturelles,  
- 1 conseiller technique aux Affaires Sociales,  
- 3 chargés de mission.

.....  
LE RESTE SANS CHANGEMENT.